



CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Art. 1 - Clause générale :

Le fait de passer commande implique pour l'acheteur l'acceptation de nos conditions générales de vente. Ces conditions l'emportent sur les documents et la correspondance du client sauf dérogation écrite de notre part.

Art. 2 - Formation du contrat :

Toute commande acceptée devient ferme et définitive, et ne pourra être annulée ou modifiée sauf accord du vendeur. Les marchandises peuvent exceptionnellement faire l'objet d'un échange partiel ou total si les produits commandés sont neufs, dans leurs emballages d'origine, ne sont pas spécifiques et si la quantité concernée peut être revendue dans des délais raisonnables par la société Platex, cette décision ne peut être prise que par la société Platex. Un abattement forfaitaire de 20% sera appliqué, les frais de transport restent à la charge exclusive du client. L'échange ne pourra avoir lieu qu'après vérification unitaire des produits refusés.

Art. 3 - Livraison/Transport :

Les délais de livraison ne sont donnés qu'à titre indicatif. Les marchandises sont vendues départ usine et voyagent aux risques et périls de l'acheteur dès leur sortie de nos entrepôts, quelque soit le mode de livraison ou de transport utilisé. Toute demande d'expédition en express sera à la charge du client livré. Toute commande « franco de port » ne pourra être livrée en plusieurs fois, si toutefois cela se révélait nécessaire des frais complémentaires de port et de manutention seront exigés.

Art. 4 - Garanties :

Les marchandises livrées conformes à la commande de l'acheteur ne sont ni refusées ni échangées. Les réserves pour avaries, manquants ou non conformes doivent être formulées par le destinataire dans les quarante-huit heures de la date de réception. Tout retour doit être préalablement autorisé par le vendeur. Aucune marchandise retournée ne sera acceptée sans y avoir été préalablement autorisée. Toute marchandise reconnue défectueuse par nous sera remplacée par nos soins. De convention, notre obligation à garantie est limitée au seul remplacement de la pièce défectueuse sans autre obligation. Nous ne serions notamment pas tenus de quelques autres conséquences dommageables que ce soit. Toute utilisation de nos produits qui ne correspond pas à nos spécifications entraîne l'annulation des garanties.

Art. 5 - Clause de réserve de propriété :

Le vendeur conserve la propriété des biens vendus jusqu'au paiement effectif de l'intégralité du prix en principal et accessoires. Dans l'hypothèse d'un paiement à plusieurs échéances, le défaut de paiement d'une des échéances peut entraîner la revendication des biens.

Ces dispositions ne font pas obstacle au transfert à l'acheteur, dès la livraison, des risques de perte et de détérioration des biens vendus ainsi que des dommages qu'ils pourraient occasionner.

Art. 6 - Prix et pénalités :

Sauf conditions particulières, les prix appliqués sont ceux figurant sur notre catalogue.

En cas de retard de paiement, les sommes dues porteront intérêt au taux légal (BCE+10points), le taux de l'intérêt légal retenu sera celui en vigueur au jour de la livraison des marchandises et ce, sans mise en demeure préalable de plein droit ainsi qu'au paiement d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de 40 euros en application des Articles 441-6, I alinéa 12 et D. 441-5 du code de commerce

Le non-paiement à échéance de l'une de nos valeurs (total ou partiel) rend immédiatement exigible même sans préavis les autres valeurs échues ou à échoir, et nous autorise à surseoir à la livraison de nos marchandises non encore intégralement payées ou payables à une date ultérieure. Cette restitution, effectuée aux frais, risques et périls de l'acheteur, n'équivaut pas à la résolution de la vente. En cas de défaut de paiement de nos fournitures à échéance fixée, intervention de notre service contentieux, le vendeur peut exiger à titre de dommages et intérêts et de clause pénale une indemnité égale à 15 % des sommes dues, outre les intérêts légaux et les frais judiciaires éventuels.

En aucun cas ces sommes ne pourront être inférieures à 100€ HT.

Art. 7 - Conditions de règlement :

Toute facture d'un montant inférieur à trois cents euros sera payable à réception. Sauf conventions particulières accordées ou terme spécifique contenu dans la facture, nos factures sont payables par chèque ou virement, à 30 jours à partir de la date de facturation de la marchandise.

Tout client non assuré auprès de notre assureur crédit devra impérativement payer. Les marchandises ne seront fabriquées qu'après encaissement de la totalité de la facture pro forma.

Tout règlement différé ou modifié entraînera des frais d'agios et de dossier.

Art. 8 - Clause attributive de compétence :

TOUT LITIGE RELATIF A LA PRÉSENTE VENTE, MÊME EN CAS D'APPEL EN GARANTIE OU DE PLURALITÉ DE DÉFENDEURS SERA DE LA COMPÉTENCE EXCLUSIVE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE NANTERRE.



GENERAL TERMS AND CONDITIONS OF SALE

Art. 1 - General Clause:

By placing an order, the buyer accepts our general terms of sale.

These terms take precedence over any customer documents and correspondence unless we authorize an exception in writing.

Art. 2 - Form of the Contract:

Every order accepted becomes final and irreversible and may not be canceled or modified without the seller's approval.

Merchandise may, on an exceptional basis, be partially or totally exchanged if the products ordered are new, still in their original packaging, are not specific and if the quantity in question can be resold by the Platex company within a reasonable period of time. The decision is entirely up to the Platex company. A one-time deduction of 20% will be applied, with the customer being solely responsible for shipping costs. Any exchange will only be authorized following an item by item verification of the products returned.

Art. 3 - Delivery/Shipping:

Delivery times are only given for the purpose of illustration. Merchandise is sold F.O.B. ex-factory and is shipped at the buyer's risk from the moment it leaves our warehouses, regardless of the means of shipping or delivery used. Any request for express shipping will

be charged to the addressee. Any order shipped "prepaid" may not be delivered in several parts; should this prove to be necessary, there will be an additional shipping and handling charge.

Art. 4 - Guarantees:

Merchandise delivered in compliance with the buyer's order may not be refused or exchanged. Reserves for damaged, missing or non-compliant items must be issued by the recipient within 48 hours following receipt of the goods. Any returns must have prior authorization from the seller. No return shall be accepted without prior authorization. Any merchandise we verify as defective shall be replaced at our cost. By agreement, we are solely liable for replacing the defective item. In particular, we may not be held liable for any other claims of any nature. Any use of our products not in compliance with our specifications shall result in cancellation of the guarantees.

Art. 5 - Ownership Retention Clause:

The seller shall retain ownership of the goods sold until complete payment is made of the full price, including any additional costs. In the case of payment by installments, failure to pay one installment may result in a claim for return of the goods. These provisions shall not exempt the buyer from liability, upon delivery, for all risks of loss or deterioration of the goods sold, as well as for any damage claims that they may engender.

Art. 6 - Price and Penalties:

In the event of late payment, the amounts due are subject to interest at the legal rate (BCE + 10 points) without prior formal notice and by all rights and a fixed compensation payment of 40 Euros for the cost of recovery in application of articles L441-3 and L441-6 of the French Commercial Code. Failure to make timely payment of an amount due (total or partial) shall immediately render payable and without formal notice any other amounts due or to come due, and shall authorize us to cancel the delivery of any merchandise for which full payment has not been made or is due to be made at a later date. Restitution of said merchandise, to be made at the buyer's cost and risk, is not tantamount to cancellation of the sale. In the event of default on payment for our wares by the set date and intervention by our Claims Department, the seller may claim as damages and under the penalty clause compensation equal to 15% of the amounts owed, in addition to the legal interest and any eventual legal costs. These sums shall not be less than € 100, exclusive of taxes.

Art. 7 - Terms of Payment:

Any bill for an amount less than three hundred Euros shall be payable upon receipt. Unless subject to special agreement, our invoices shall be paid by bank transfer 30 days from the date of shipment of the merchandise, unless otherwise specified on the invoice. Goods may not be manufactured until payment for the entire amount of the pro forma invoice has been received. Any payment deferred or altered shall be subject to bank charges and processing fees.

Art. 8 - Clause Granting Jurisdiction:

Any litigation related to the present sale, even in the case of third party appeals or multiple respondents, shall be subject to the jurisdiction of the Nanterre Trade Court.